

JUILLET 2006

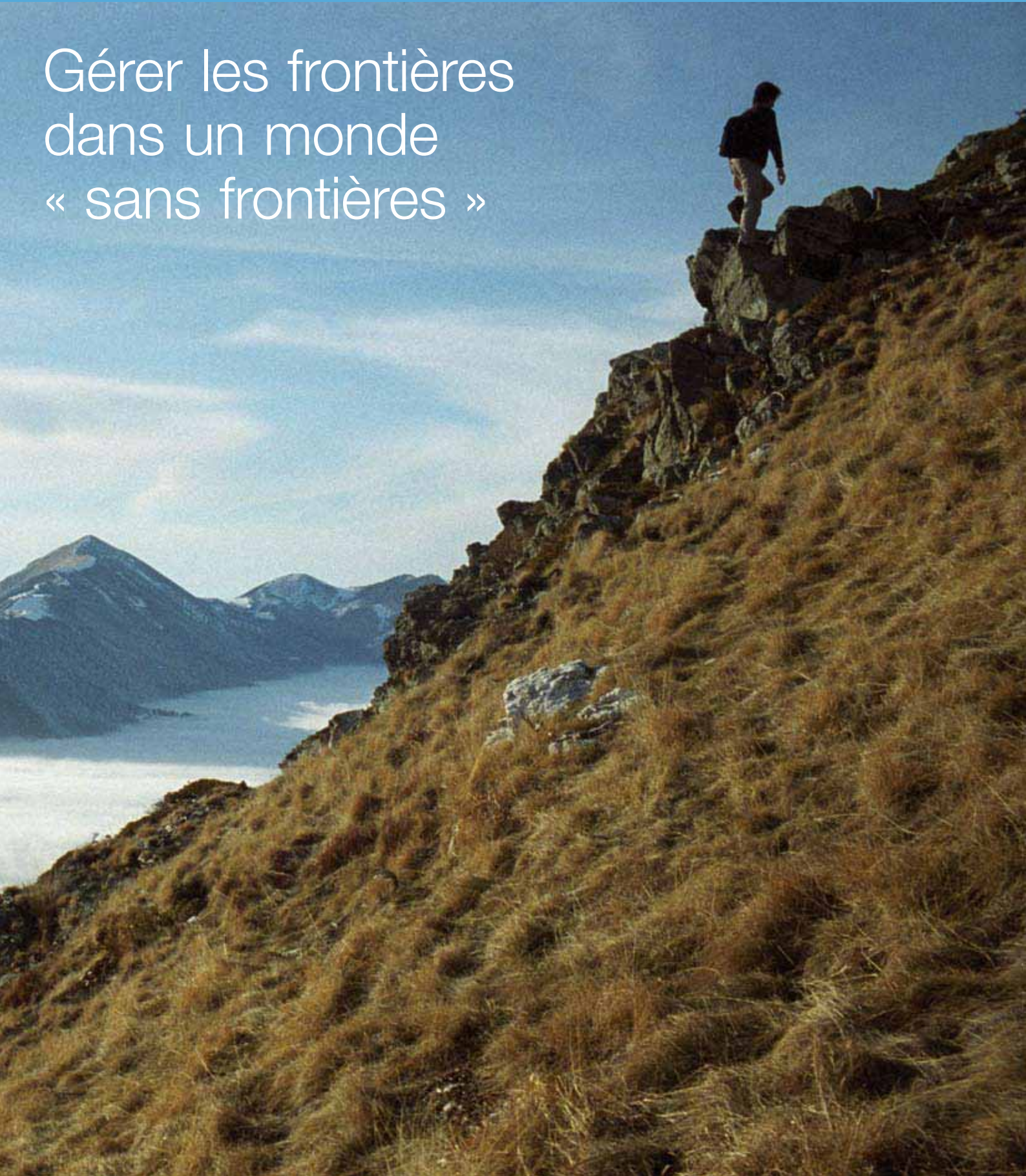


L'OSCE accueille la République du Monténégro,  
son 56ème État participant

L'OSCE et l'UE :  
des atouts complémentaires

Décentraliser la prise de décisions : c'est plus qu'une simple  
expression à la mode à Skopje

# Gérer les frontières dans un monde « sans frontières »







Le *Magazine de l'OSCE*, qui est également disponible en ligne, est publié en anglais et en russe par la Section de la presse et de l'information de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédaction : Patricia N. Sutter  
Conception : Nona Reuter  
Impression : Manz Crossmedia

Veuillez envoyer vos commentaires et contributions à :  
[osce-magazine-at@osce.org](mailto:osce-magazine-at@osce.org)

Section de la presse et de l'information  
Secrétariat de l'OSCE  
Kärntner Ring 5-7  
A-1010 Vienne (Autriche)  
Tél.: (+43-1) 514 36-278  
Fax: (+43-1) 514 36-105

L'Organisation pour la sécurité et la coopération est un organisme paneuropéen de sécurité dont les 56 États participants couvrent une région géographique s'étendant de Vancouver à Vladivostok.

### Présidence de l'OSCE en 2006 : Belgique

#### Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent de l'OSCE, *Vienne*  
Forum pour la coopération en matière de sécurité, *Vienne*  
Secrétariat, *Vienne*  
Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, *Vienne*  
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, *Varsovie*  
Haut Commissariat pour les minorités nationales, *La Haye*  
Assemblée parlementaire de l'OSCE, *Copenhague*

#### Opérations de terrain

##### Caucase

Bureau de l'OSCE à Bakou  
Mission de l'OSCE en Géorgie  
Bureau de l'OSCE à Erevan  
Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

##### Asie Centrale

Centre de l'OSCE à Almaty  
Centre de l'OSCE à Achgabat  
Centre de l'OSCE à Bichkek  
Centre de l'OSCE à Douchanbé  
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

##### Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk  
Bureau de l'OSCE en Moldavie  
Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

##### Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie  
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine  
Mission de l'OSCE en Croatie  
Mission de l'OSCE au Kosovo  
Mission de l'OSCE au Monténégro  
Mission de l'OSCE en Serbie  
Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

# Message du Directeur du Centre de prévention des conflits de l'OSCE



OSCE/MIKHAIL LEVSTAFEV

Gérer les frontières et les garder sûres et hors de portée des nouvelles menaces actuelles est devenu, à juste titre, une préoccupation prioritaire dans l'espace de l'OSCE. Que la lutte porte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la migration clandestine ou le trafic illicite, il s'agit toujours de faire face à un éventail de questions complexes liées aux frontières.

Bon nombre d'entre elles ont été créées à la fin de la Guerre froide qui avait conduit à l'émergence de plusieurs États naissants. Il est essentiel que ces nouvelles frontières soient des portes ouvertes sur la coopération plutôt que des obstacles à des relations de bon voisinage.

Les articles publiés dans ce numéro du *Magazine de l'OSCE* décrivent comment l'Organisation se trouve aujourd'hui dans une position suffisamment forte pour promouvoir une coopération plus étroite entre les États participants sur les questions ayant trait aux frontières.

Notre action en Europe du Sud-Est, qui vise à promouvoir des activités transfrontières communes en tant que partie intégrante de systèmes modernes de gestion des frontières, offre des enseignements précieux. L'un des plus notables d'entre eux est qu'il importe de mettre en place des partenariats régionaux et internationaux pour appuyer la réforme des agences de gestion des frontières au niveau national.

Les États participants ont signalé leur volonté politique collective de coopérer plus étroitement sur les questions de frontières en adoptant le premier Concept de gestion et de sécurité des frontières à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Ljubljana en décembre 2005.

Depuis lors, les États ont établi des moyens de mettre en œuvre ce concept par un recours plus efficace aux structures et aux institutions de l'OSCE, aux meilleures pratiques existantes et aux enseignements qui en ont été tirés.

Avec ce concept qui sert de cadre de coopération, nous nous approchons un peu plus de la réalisation de l'engagement que l'Organisation a pris de promouvoir des frontières ouvertes et sûres dans un espace de l'OSCE libre, démocratique et plus intégré, exempt de lignes de division.

Lamberto Zannier  
Vienne  
Juillet 2006

# Dans ce numéro



## SÉCURITÉ ET GESTION DES FRONTIÈRES

Ouvertes, sûres et sécurisées : la gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE  
 Ambassadrice Marianne Berez 4

Interview avec Johann Wagner, Conseiller pour les questions relatives aux frontières  
 Le visage changeant des frontières 7

Coopération transfrontière : l'Europe du Sud-Est montre la voie à suivre  
 Anton Petrenko 10

Le Processus d'Ohrid de gestion des frontières : comment tout a commencé !  
 Jean-Claude Meyer 11

Assistance de l'OSCE aux frontières : adapter les réponses aux besoins individuels 12



## PRÉSIDENTE AUTRICHIENNE DE L'UNION EUROPÉENNE

Entretien avec l'Ambassadrice Margit Waestfelt  
 L'OSCE et l'UE : des atouts complémentaires  
 Susana Lööf 14



## RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGR

La famille de l'OSCE accueille son 56ème État participant  
 Martin Nesirky 17

## DÉCENTRALISATION

Promouvoir la bonne gouvernance, c'est plus qu'une simple expression à la mode à la Mission de Skopje  
 Mark Naftalin 18



## ARTICLE IV, ANNEXE 1-B

L'Accord de Florence tient ses promesses en matière de maîtrise des armements  
 Peter Konstanty et Emil Schreiber 21

## SUR PLACE

En construction : la future noble résidence de l'OSCE  
 Patricia N. Sutter 22

Mikhail Evstafiev : Nomade planétaire, artiste itinérant 23



Couverture : Brezovica, un lieu de vacances apprécié, situé sur le Mont Shar, sert de frontière entre le Kosovo et l'ex-République yougoslave de Macédoine.  
 Photo : OSCE/Lubomir Kotek

[www.osce.org](http://www.osce.org)





Ebertstrasse, Berlin, 1989

Reproduit avec l'autorisation de Brian Rose de son ouvrage « *The Lost Border, The Landscape of the Iron Curtain* », Princeton Architectural Press, septembre 2004. Disponible sur Amazon.com

# Ouvertes, sûres et sécurisées

## La gestion des frontières dans l'espace de l'OSCE

« Frontière » : Que signifie réellement ce mot ? Un bord, une marge, une extrémité, une limite, une ligne de division ou un obstacle ? Pour la plupart des citoyens — voire pour des nations entières — ce mot a toutes ces significations à la fois. Certains d'entre nous, pourtant, ont grandi avec une autre expression : le « Rideau de fer » et le « Mur de Berlin », source d'une misère humaine qui n'a été que trop douloureusement réelle pour nous. Dans de nombreuses parties du monde existent d'autres synonymes encore du mot « frontière », par exemple, « visa de sortie » et pire encore, champs de mines autour de sa propre maison.

### MARIANNE BEREZC

Les gouvernements, eux aussi, interprètent les frontières de différentes façons. La manière dont ils gèrent et sécurisent leurs frontières a des conséquences politiques, économiques, écologiques et humanitaires considérables pour leurs citoyens et leurs communautés — et au-delà.

Les gouvernements sont toutefois d'accord sur

un point : les frontières engendrent des difficultés et posent des défis, et les représentants nationaux ont donc le devoir de protéger les personnes des dangers qui menacent aux points de passage des frontières, qu'il s'agisse de trafic, de contrebande ou du terrorisme.

Dans le même temps, les autorités sont, pour la plupart, pleinement conscientes de l'aspiration que leurs citoyens ont de vivre dans la liberté et de jouir du

droit de traverser les frontières dans le cadre courant de leur vie quotidienne, d'en apprendre davantage sur d'autres cultures, de faire du commerce, ou simplement de voir leur famille et les amis qui vivent « de l'autre côté ».

Les responsables politiques et les décideurs doivent donc veiller à ce que la question soit abordée sous deux angles : l'ouverture et la sûreté des frontières.

La notion de frontières « ouvertes et sûres » est apparue officiellement au sein de l'Organisation avec l'adoption de la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle lors du Conseil ministériel à Maastricht, en décembre 2003.

Le document officiel a conféré à l'OSCE le mandat d'élaborer un concept relatif à la sécurité et à la gestion, fondé sur deux hypothèses principales :

- Les menaces que constituent le terrorisme et la criminalité organisée sont souvent liées entre-elles. Les défis de la mondialisation et les menaces de sécurité étant intrinsèquement transnationales, il convient d'y faire face par un ensemble d'approches synergiques communes.

- Disposant d'experts qualifiés et d'un riche réservoir d'expérience, les États participants et l'OSCE peuvent faire face à ces nouvelles menaces et à ces nouveaux défis.

En 2004, les travaux visant à mettre au point un concept de sécurité des frontières ont été lancés sous la présidence bulgare. Des progrès notables ont été réalisés dans le cadre d'un groupe de travail informel conduit par l'Ambassadeur de Belgique, Bertrand de Crombrugge. Toutefois, des divergences d'opinion parmi les États participants n'ont pu être aplanies à temps par le groupe pour présenter le concept au Conseil ministériel à Sofia en décembre 2004.

Rendant hommage au travail précieux accompli par le groupe à ce jour, les Ministres des affaires étrangères de l'OSCE ont décidé qu'il conviendrait de poursuivre les discussions en 2005. Ils se sont mis d'accord sur les paramètres de base pour maintenir en bonne voie les négociations, sur la base des propositions et des idées qui avaient été émises par les États participants.

Entre-temps, l'Ambassadeur de Crombrugge étant appelé à de nouvelles fonctions liées à la présidence belge de 2006 dans le cadre de la Troïka de l'OSCE, la présidence slovène de 2005 m'a choisie pour lui succéder en tant que chef du groupe de travail.

Rétrospectivement, je dois admettre que les délibérations du groupe au cours de cette phase n'ont guère été faciles. Nous avons reçu un signal clair de Sofia d'élaborer un cadre de coopération parmi les États participants et nous avons l'avantage de pouvoir nous inspirer des délibérations de l'année précédente. Pourquoi le travail a-t-il donc été si difficile ?

Paradoxalement, une des principales pierres d'achoppement a été précisément le fait que les délégations voulaient présenter un concept bien planifié. Les experts avaient leur propre interprétation de ce à quoi un tel concept devait ressembler en fonction des

## Globale et flexible : l'assistance à la gestion des frontières reflète la philosophie de l'OSCE

Se fondant sur les obligations internationales et des engagements antérieurs, le Concept de gestion et de sécurité des frontières de l'OSCE reflète l'activité transdimensionnelle de l'Organisation ainsi que son approche globale et flexible.

Le Concept couvre les principes et objectifs de coopération et énonce des moyens concrets de les réaliser en faisant preuve de « réalisme et pragmatisme ».

L'accent a été résolument mis sur l'appui de l'OSCE à la collaboration entre les agences qui s'occupent de questions relatives aux frontières au sein d'un État ainsi que sur la coopération interétatique aux niveaux national, régional et international.

Le rôle potentiel de l'OSCE est défini : facilitateur, prestataire d'une assistance générale et spécialisée, et forum d'échange de bonnes pratiques. Les activités sont ouvertes aux 11 partenaires de l'OSCE pour la coopération.

Le Concept vise également à renforcer la capacité de l'Organisation à faire face aux menaces provenant de l'extérieur de l'espace de l'OSCE par une coopération mieux coordonnée et plus ciblée avec les organisations internationales.

—Marianne Berez

intérêts et objectifs nationaux de leurs États respectifs.

Certains pays considèrent que les forces armées constituent le moyen le plus efficace de sécuriser leurs frontières ; d'autres, qui avaient auparavant décidé de protéger leurs frontières par une approche commune avec leurs partenaires et leurs voisins, introduisent maintenant un mécanisme partagé et structuré, avec des mesures administratives et des institutions fondées sur des normes communes.

La question est rendue plus compliquée encore par le fait que les frontières présentent, au sein de l'espace de l'OSCE, une très grande diversité. Certaines frontières s'effacent, subsistent uniquement sur le papier ou imprimées dans les mémoires des parents et des grands-parents vieillissants. Plusieurs d'entre elles ne sont même pas réglementées ou tracées. D'autres encore existent seulement dans les livres d'histoire, leurs lignes étant tracées en fonction de la nationalité de leurs auteurs. Et il y a aussi les frontières qui continuent d'être renforcées par des champs de mines meurtriers.

Voilà quelques unes des raisons qui expliquent qu'il a fallu deux ans à l'OSCE pour élaborer son Concept de sécurité et de gestion des frontières.

Notre travail dans le domaine de la gestion des frontières ne s'est pas achevé avec le sceau d'approbation si attendu du Concept qui a été apposé par les États

participants lors du Conseil ministériel, à Ljubljana, en décembre 2005. Au contraire, tout a simplement été mis en place pour son application. Le Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité, établi par la présidence belge et dirigé par l'Ambassadeur Peter Lizák de Slovaquie, a étudié les moyens de traduire le concept dans la pratique.

A l'issue de mon intense participation aux travaux sur la question l'an dernier, je rêve qu'un jour pas si lointain, les frontières entre les États disparaîtront simplement de nos cartes et de nos esprits. Qui sait,

des délégations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération dans la galaxie (OSCG) débattront peut-être d'éléments d'un concept intergalactique de sécurité et de gestion des frontières.

En attendant ce jour, toutefois, nous devons faire de notre mieux sur terre pour que la vie de ses habitants soit non seulement plus libre et plus ouverte mais aussi plus sûre et plus sécurisée.



CHEV WILKINSON

**L'Ambassadrice Marianne Berecz est à la tête de la Mission hongroise auprès de l'OSCE depuis janvier 2003. Elle a commencé à s'intéresser aux questions de sécurité européenne dans les années 1986-1989 alors qu'elle faisait partie de la délégation hongroise à la troisième Réunion de suivi de la CSCE à Vienne. Elle a été nommée ensuite chef de la division OSCE du Ministère hongrois des affaires étrangères, puis Directrice générale adjointe du Département pour la politique de sécurité et la maîtrise des armements au sein de ce même Ministère. Elle a achevé à Moscou des études dans le domaine des relations internationales et du journalisme.**



# Le visage changeant des frontières

## Des préoccupations communes en matière de sécurité appellent des solutions partagées



La gestion des frontières de la Dalmatie du Nord (Croatie) a été améliorée.  
Photo : EC/A.Zrno

Le pendule qui oscillait auparavant en faveur de politiques isolationnistes penche désormais vers une coopération transfrontière plus étroite dans l'espace de l'OSCE, appelant à une plus grande clarté et cohérence dans les stratégies des pays avoisinants relatives aux frontières, dit le Conseiller de l'OSCE pour les questions relatives aux frontières, Johann Wagner, dans une interview avec Patricia N. Sutter, responsable de la rédaction du *Magazine de l'OSCE*. En tant qu'ancien enquêteur sur les activités criminelles transnationales auprès de la police des frontières bavaroise, il explique les raisons pour lesquelles les responsables de la sécurité aux frontières doivent porter le regard au-delà des compétences accrues du personnel, des gadgets coûteux et des nouveaux uniformes.

### Quelle est l'idée fausse la plus répandue sur les frontières et leur sécurité par rapport aux nouvelles menaces actuelles ?

La plupart des gens connaissent certains aspects de la gestion des frontières ; chacun a franchi une frontière à un moment donné de sa vie. Mais cela ne suffit pas pour avoir un tableau exhaustif de la question.

Habituellement, nous ne pensons pas en termes de frontières « vertes » et « bleues » — zones frontalières

terrestres et maritimes entre deux points de contrôle — où il n'existe pas de démarcation visible permettant d'indiquer l'existence d'une frontière. Il est difficile, presque impossible, pour les responsables de surveiller ces zones en permanence, mètre par mètre. Cela en fait donc des points d'entrée attrayants pour les nouvelles menaces auxquelles vous faites référence — de la contrebande de drogues, d'armes et d'êtres humains à la migration clandestine.

### Existe-t-il une « Europe sans frontières » et des « frontières ouvertes » ?

Non au sens littéral strict. Le régime de Schengen en vigueur en Europe occidentale, par exemple, a abouti à une plus grande liberté de circulation à travers les frontières en raison de contrôles moins rigoureux aux frontières intérieures mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus de frontières nationales. Ces questions relèvent de la souveraineté des États.

Quelques années après la chute du Rideau de fer et l'éclatement de la Yougoslavie, la prolifération de situations nouvelles — mondialisation, élargissement de l'Union européenne et défis contemporains à la sécurité — ont mis les nouveaux États devant un nouveau dilemme : Comment s'assurer que leurs frontières

permettent une interaction humaine, économique et culturelle avec le minimum de restrictions possibles, tout en empêchant l'entrée d'éléments illégaux et criminels ?

Ainsi, vous le voyez, les frontières ont commencé à jouer un rôle différent. La sécurité n'est plus uniquement une préoccupation nationale. Les menaces étant désormais devenues des menaces partagées, les stratégies et les politiques ayant trait aux frontières doivent être plus claires et cohérentes que jamais auparavant.

### Un système efficace de sécurité et de gestion des frontières n'implique pas uniquement l'observation sur laquelle l'accent a été mis dans les activités antérieures de l'OSCE ?

Le nouveau Concept de l'OSCE sur la sécurité et la gestion des frontières indique clairement qu'un système professionnellement géré couvre tous les aspects, depuis les installations et la technologie appropriées jusqu'à la formation continue du personnel des frontières et des forces de police. Il faut que des politiques adéquates et un cadre opérationnel soient en place. Les agences responsables de l'immigration, des douanes, de la lutte contre le terrorisme et des questions judiciaires devraient coordonner et échanger les informations de manière plus systématique avec les autorités en charge des frontières.

### Quelles situations avez-vous rencontrées aux frontières dans les zones sortant d'un conflit ?

Lorsque j'ai rejoint l'équipe du service des frontières des Nations Unies à Sarajevo en octobre 1998, une de mes premières tâches a consisté à aider à surveiller chaque mètre des frontières de la Bosnie-Herzégovine avec ses pays voisins. Cela s'est passé trois ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton. Nous avons travaillé avec la SFOR — la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN — à créer une base de données et avons enregistré nos observations dans le système mondial de localisation ou GPS.

De nombreux ponts frontières ont été soufflés de sorte que nous avons dû emprunter des chemins de traverse. Nous n'étions jamais absolument sûrs de ne pas pénétrer dans des zones criblées de mines terrestres antipersonnel. Cela pouvait être assez effrayant.

Ensuite, j'ai dirigé les activités de formation de la police des frontières en mettant l'accent sur les principaux points de passage terrestre et sur les quatre aéroports internationaux, à savoir Sarajevo, Banja Luka, Mostar et Tuzla. N'oubliez pas que le pays avait été profondément « enclavé » dans la Yougoslavie et n'avait eu aucune frontière internationale de sorte que la police des frontières a dû repartir à zéro.

Je dois dire que les résultats de ces premiers efforts ont été encourageants. Au seul aéroport de Sarajevo, en un an, les agents ont été en mesure de détecter environ un millier de faux documents de voyage qui se trouvaient, pour la plupart, aux mains de voyageurs à destination de la zone de Schengen, ce qui signifie que certaines personnes gagnaient gros à produire ces docu-

ments ! Certains étaient des criminels professionnels, d'autres agissaient tout simplement par désespoir.

Aujourd'hui, à peine huit ans plus tard, observez la Bosnie-Herzégovine. Ses opérations de sécurisation des frontières se sont améliorées grâce à l'aide de ses partenaires internationaux. Le pays est désormais un candidat sérieux pour l'adhésion à l'Union européenne. Les progrès ne s'accomplissent certes pas en une nuit mais ils *s'accomplissent*.

### Ces résultats positifs ont-ils été reproduits dans toute l'Europe du Sud-Est ?

En fait, l'année dernière a marqué un tournant pour la région de l'Europe du Sud-Est, la plupart des pays ayant mené à bien le transfert de la responsabilité du contrôle des frontières — y compris des frontières « vertes » et « bleues » — des militaires à une police civile des frontières.

Une tâche majeure — former d'ex-soldats à devenir des policiers civils aux frontières — est presque achevée. Il convient maintenant d'accélérer leur transformation en une branche spéciale des forces de police. Mais même si des compétences accrues et de nouveaux uniformes et équipements sont importants, la transformation ne devrait pas s'arrêter là ; la police des frontières devrait également être investie de l'autorité d'enquêter sur les activités criminelles aux frontières.

Après tout, nous parlons toujours de la lutte contre le crime et d'autres activités transfrontières illégales telles que le trafic de voitures volées, or ces problèmes ne peuvent être résolus que par une police des frontières professionnelle ayant un solide mandat exécutif. Tel est notre concept d'une police des frontières moderne en Europe occidentale. Actuellement, les forces de police aux frontières dans les Balkans ne sont pas toutes autorisées à mener elles-mêmes leurs enquêtes. Cette position de faiblesse peut également entraîner la corruption et des pratiques frauduleuses aux frontières.

### Mais cela n'est-il pas dû au fait que les autorités en charge des frontières et de la police sont mal payés dans de nombreux pays ?

Ce n'est un secret pour personne que certains agents aux frontières s'enrichissent, surtout ceux des pays où les institutions judiciaires sont inadaptées. Les tentations sont tout simplement trop grandes. Mais dans le même temps, vous voyez aussi des agents aux frontières, comme ceux que j'ai vus moi-même en Afghanistan, qui ne possèdent même pas une paire de chaussures décentes. Or ces personnes sont censées être à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la contrebande d'armes de destruction massive !

Mais bien sûr, toute cette question est beaucoup plus compliquée qu'elle ne le paraît au premier abord. Elle est également liée à l'absence de réforme et à la nécessité de concevoir et d'adopter des structures judiciaires appropriées. Dans certains cas, des lois anciennes et inadéquates dans le domaine des frontières sont toujours appliquées en attendant que des législations nouv-



elles soient approuvées en la matière par le Parlement.

### **Comment l'OSCE peut-elle contribuer au mieux à l'amélioration de la gestion des frontières ?**

L'OSCE n'est pas une agence de financement. En outre, même si les ressources financières permettent d'acquérir des outils technologiques modernes, par exemple, cela n'est pas tout. Je crois qu'il devrait toujours y avoir un juste équilibre entre la fourniture d'assistance technique, la formation et l'équipement.

Un large consensus se dégage sur le fait que l'OSCE est dans une position favorable pour axer ses efforts globaux sur la promotion de la coopération transfrontière, au niveau bilatéral ou multilatéral.

En juillet, l'OSCE organise un atelier régional à Dubrovnik qui donnera aux autorités nationales l'occasion de nous dire à nous, leurs partenaires internationaux, où nous avons commis des erreurs et où nous avons réussi à les aider à coopérer par delà les frontières.

Une manifestation connexe, mais à une plus grande échelle, se déroulera en octobre à Vienne. Les partici-

pants seront en mesure de mettre en commun leurs bonnes pratiques.

Et, bien sûr, les missions et opérations de terrain de l'OSCE sont un vecteur essentiel de l'assistance. [Voir pages 12 et 13.]

### **Quels enseignements utiles ont été tirés du passé ?**

Comme je l'ai dit précédemment, certains États n'avaient aucune expérience de la gestion des frontières, aussi la tendance initiale a-t-elle consisté à mettre en place une coûteuse infrastructure de contrôle des frontières conçue pour empêcher les anciens « frères » d'entrer. Aujourd'hui, les vieux voisins s'unissent à nouveau. La volonté de rechercher des solutions communes transparait dans le premier grand programme de coopération transfrontière de l'OSCE, qui aide les autorités d'Europe du Sud-Est à coopérer pour satisfaire aux normes de l'Union européenne. Le pendule a oscillé dans l'autre direction et la région se porte mieux.



**Johann Wagner, Conseiller pour les questions relatives aux frontières, a rejoint l'équipe de gestion des frontières du Centre de prévention des conflits de l'OSCE en décembre 2005. Il est diplômé de l'Académie de police bavaroise à Munich et a presque 30 ans d'expérience pratique dans la gestion des frontières en Europe du Sud-Est, en Ukraine et en Afghanistan.**

OSCE MIKHAIL EVSTAFIEV



# Coopération transfrontière

## L'Europe du Sud-Est montre la voie à suivre

Ayant travaillé auparavant dans une ONG internationale qui se consacre au traitement humain des personnes détenues, j'avais l'habitude de ne voir qu'un aspect de l'interaction entre la société civile et l'État. Depuis que j'ai rejoint l'équipe des frontières de l'OSCE il y a moins de deux ans, je crois avoir acquis une bien meilleure compréhension des préoccupations et des intérêts des deux membres de l'équation.

### ANTON PETRENKO

Je suis devenu beaucoup plus conscient de l'importance qu'il y a d'appuyer l'État, également, dans ses propres efforts visant à garantir la sécurité de ses citoyens dans le respect de leurs droits et de leurs libertés.

Tel était précisément le but du programme de coopération transfrontière en Europe du Sud-Est qui vient de s'achever et qui a été jusqu'à présent le plus vaste de ce genre mené par l'OSCE. L'initiative résulte du Processus d'Ohrid de gestion des frontières [voir l'encadré, page 11], dans lequel l'OSCE est l'un des quatre principaux acteurs.

En 2004 et 2005, l'OSCE a coorganisé 11 séminaires régionaux de trois jours avec les Gouvernements d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Serbie-Monténégro, et de Slovénie. L'objectif était de permettre aux agents aux frontières de tirer les enseignements de leurs expériences nationales et d'adopter des accords de coopération transfrontière dans des domaines tels que l'échange de données opérationnelles et l'établissement de bureaux de liaison de la police aux frontières avec les

pays voisins.

Parmi les participants figuraient 172 praticiens des frontières et agents de cinq pays d'Europe du Sud-Est ainsi que 52 de leurs homologues bulgares, roumains, hongrois, slovènes, turcs et italiens. Plusieurs organisations internationales, parmi lesquelles l'OTAN, l'Union européenne, le Pacte de stabilité et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève, ont envoyé un total de 34 observateurs.

Lorsque j'ai assumé les fonctions de directeur de programme en octobre 2004, la première phase du projet venait juste de s'achever. Ma tâche immédiate a consisté à préparer et à coordonner la seconde et dernière phase, qui comprenait cinq ateliers régionaux en 2005.

J'ai été impressionné par le niveau des agents aux frontières participants qui ont exposé leurs idées sur un grand nombre de questions, dont la démilitarisation du contrôle des frontières, la formation avancée, coordonnée au niveau régional, pour la police des frontières et la surveillance des frontières « bleues », la coopération interinstitutions et les aspects pratiques de la coopération transfrontière le long des frontières « vertes ».

A son insu, un des agents a bien illustré l'esprit de la réunion : « En tant que membres de longue date de nos services nationaux de sécurité, bon nombre d'entre nous ont vécu directement le traumatisme du conflit qui a déchiré notre région. Nous avons dû alors lutter pour établir les frontières de nos États

Lezha, Albanie, avril 2006.  
La police des frontières et des migrations est formée à l'utilisation du matériel de surveillance.  
Photo : OSCE/Jack Bell



## Le Processus d'Ohrid de gestion des frontières

Tout a commencé par une initiative de l'OTAN, lancée au début de l'année 2002, afin de renforcer la stabilité dans la région de l'Europe du Sud-Est par la mise en place d'une stratégie visant à résoudre les questions de sécurité des frontières.

Placée ensuite sous les auspices du Pacte de stabilité avec la participation de l'Union européenne et de l'OSCE, l'initiative a été élargie pour refléter le concept européen d'un système de gestion intégrée des frontières.

Pour guider le processus, les principes ci-après ont été adoptés :

- Le but ultime devrait être l'adoption des normes de l'Union européenne sur la gestion intégrée des frontières.
- L'objectif commun devrait

être la création de frontières ouvertes avec des garanties de sécurité.

- Une coopération effective aux niveaux régional et sous-régional devrait être encouragée.

Lors de l'historique Conférence régionale sur la sécurité et la gestion des frontières qui s'est tenue au lac d'Ohrid les 22 et 23 mai 2003, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro ainsi que leurs quatre organisations partenaires se sont engagées à créer une *Plate-forme commune*, objectifs et principes fondamentaux devant être suivis dans le cadre de la mise en oeuvre des directives venues.

Elles ont également approuvé

le *Document prospectif*, un plan d'action comprenant un échéancier, afin de réformer la législation et les structures nationales et d'instaurer une coopération régionale.

Les États participants ont réaffirmé l'importance du principe de l'appropriation régionale, leurs quatre partenaires internationaux offrant un ferme appui à leurs efforts. La contribution de l'OSCE a consisté à mettre l'accent sur l'amélioration des aspects civils de la formation de la police aux frontières, l'appui au renforcement des institutions et la promotion de la coopération régionale.

Pour dresser le bilan des progrès accomplis et identifier toute lacune et entrave éventuelle dans le Processus d'Ohrid de gestion des frontières,

trois réunions d'examen se sont tenues à ce jour : à Belgrade (en novembre 2003), à Tirana (en octobre 2004), et à Sarajevo (en novembre 2005).

Cette année marque un tournant puisque l'échéance pour l'achèvement des mesures au titre du *Document prospectif* est fixée au 31 décembre 2006. Récemment, les participants à une réunion d'examen intermédiaire ont évalué la mise en oeuvre du plan d'action et convenu de poursuivre le processus pendant encore une année. Une décision officielle sera prise lors de la prochaine réunion annuelle d'évaluation en novembre 2006.

Jean-Claude Meyer  
Officier de liaison

Centre de prévention des conflits

nouvellement indépendants. Maintenant, nous sommes à l'oeuvre, rétablissant activement des contacts professionnels et coopérant mutuellement pour améliorer la sécurité de part et d'autre des frontières de nos États. »

Une fois le programme achevé, nous avons effectué une évaluation de l'impact immédiat et à long terme des activités sur les participants et les pays qu'ils représentaient. Nous avons également cherché à tirer de l'exercice des leçons qui pouvaient être appliquées ailleurs.

La plupart des participants ont répondu que les séminaires avaient renforcé leurs connaissances professionnelles, élargi leurs contacts et restauré la confiance mutuelle. Ils ont également apprécié la possibilité de se familiariser avec les directives de l'Union européenne concernant la gestion intégrée des frontières et d'élaborer des procédures opérationnelles standard correspondant à leurs besoins.

Aussi encourageantes que soient ces informations, les insuffisances de ce premier programme régional s'avèrent également précieuses pour nos efforts visant à assurer que l'OSCE remplit ses engagements au titre du Processus d'Ohrid de gestion des frontières. En concevant les activités futures, l'équipe des frontières de l'OSCE gardera à l'esprit ces leçons essentielles :

- Il ressort clairement des performances inégales des pays concernant la conclusion d'accords de coopération transfrontière au cours des séminaires que toute action de suivi devrait adopter une approche ciblée, qui tienne dûment compte des circonstances spécifiques de chaque pays. Nous ne devrions pas oublier que les ressources mises à la disposition des agences de gestion des frontières varient largement d'un pays à l'autre tout comme la volonté politique des autorités nationales de mettre en oeuvre une coopération transfrontière.

- Bien que le programme ait servi de cadre approprié à la mise en commun de bonnes pratiques dans la région,

les futures activités de l'OSCE devraient intégrer diverses expériences en reconnaissant que certains pays, comme la Croatie, sont plus avancés que d'autres en ce qui concerne l'application des normes de l'Union européenne en matière de gestion des frontières et devraient de ce fait jouer un rôle plus important.

- En exécutant le programme, l'OSCE a établi une coordination étroite entre les partenaires internationaux de manière à éviter tout chevauchement. Toutefois, il convient de redoubler d'efforts pour parvenir à une efficacité maximum.

La leçon la plus importante à retenir a peut-être été qu'aucun effort ne devrait être épargné pour que les pays prennent eux-même en charge le processus d'amélioration de la gestion de leurs frontières. La communauté internationale ne peut que les assister dans ce domaine.

Un des participants l'a le mieux exprimé : « Considérant les différents stades de transition de nos pays et leurs degrés divers d'acceptation des normes de l'Union européenne, notre travail dans le cadre des séminaires de l'OSCE ne pouvait être 'couronné' uniquement par la signature d'accords finaux. La valeur des séminaires ne s'en trouve pas diminuée ; au contraire, nous appliquerons les connaissances et l'expertise que nous avons acquises pour élaborer des documents concrets sur la coopération transfrontière. »

**Anton Petrenko est spécialiste de la gestion des programmes dans l'équipe des frontières du Centre de prévention des conflits. Auparavant, il dirigeait le Département des Programmes internationaux du Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture (CIRT), basé à Copenhague. Il a assuré la gestion de l'assistance technique pour une centaine de centres de traitement de victimes de la violence organisée dans cinq régions de l'Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique.**

# Adapter les réponses aux besoins individuels

Pertinence et pragmatisme caractérisent les activités de terrain de l'OSCE dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières. L'Organisation répond aux demandes individuelles d'assistance émanant des pays hôtes, en coopération étroite avec les Ministères de l'intérieur, les groupes cibles et les partenaires nationaux et internationaux. Ci-après quelques exemples récents :

## » PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

*Priorité : Renforcer la capacité opérationnelle et l'efficacité de la police albanaise des frontières et de l'immigration dans la lutte contre la criminalité transfrontière et organisée.*

Activités menées par le Département de coopération en matière de sécurité de la Présence :

- » Soutien et facilitation des réunions régulières communes de coopération transfrontière entre la police albanaise des frontières et de l'immigration et ses homologues dans les États voisins ;
- » Formation de 120 membres de la police affectés à la frontière « verte » albanaise à l'utilisation du matériel de vision nocturne, des dispositifs d'enregistrement et des outils de navigation ;
- » Formation de 12 instructeurs de police à dispenser eux-mêmes des cours et à promouvoir une utilisation plus large de ce matériel ;
- » Fourniture à la police d'un appui opérationnel pour l'installation, dans huit points principaux de passage de la frontière, de systèmes de génération solaire en tant que systèmes d'appoint en cas de coupures de courant ;
- » Organisation d'une formation, dans le cadre du programme CARDS de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux, pour aider la police à faire face à la migration clandestine



Lezha, Albanie, avril 2006. La police albanaise des frontières et de l'immigration améliore ses compétences en matière de lecture de cartes.

et à lutter contre la traite des êtres humains en soulignant l'importance d'un système d'évaluation préalable ; et

- » Fourniture d'un appui aux membres clés des services de police affectés aux principaux points de passage frontaliers pour améliorer leurs connaissances d'anglais.

## » MISSION DE CONTRÔLE DE L'OSCE À SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBOREMENT DU CONFLIT

*Priorité : Appui à la mise en place de la police nationale des frontières.*

Depuis 2004, le Département du perfectionnement de la police de la Mission a :

- » Formé quelque 1 435 membres du personnel du Ministère de la défense à devenir policiers des frontières. Cinq sessions se sont tenues en 2004 et 2005, comprenant chacune deux mois de formation de base et un mois sur les questions spécialisées de police des frontières ;
- » Formé des membres de la police des frontières, du personnel du Ministère de l'intérieur et des instructeurs de l'Académie de police d'Idrizovo afin de renforcer leurs capacités à diriger et leurs compétences en matière de gestion et de communication ;
- » Dispensé une formation aux chefs de poste qui assurent la direction du corps d'encadrement de terrain ; et
- » Appuyé les efforts des membres de la police des frontières visant à améliorer leur professionnalisme dans des domaines tels que l'identification de faux documents, les compétences en informatique, les premiers secours, l'autodéfense et la formation linguistique en anglais, grec et albanais.



Skopje, mai 2006. La police des frontières simule des situations réelles pour améliorer sa capacité de réaction.



## » MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

*Priorité : Coopérer étroitement avec la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne (EU BAM), qui est en place à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine depuis décembre 2005. L'objectif commun est de promouvoir la transparence et la stabilité dans la région.*

Le Chef de la Mission de l'OSCE siège au sein du comité consultatif de l'EU BAM et un membre de la Mission assiste aux réunions mensuelles de coordination. L'OSCE a fourni à l'EU BAM une assistance au cours de la première phase ayant précédé son déploiement. Depuis lors, la Mission fournit à l'EU BAM des informations objectives sur les conditions qui prévalent en Transnistrie par le biais de :

- » Patrouilles quotidiennes et d'un suivi dans la région transnistrienne ; et de
- » Réunions avec des responsables et des chefs d'entreprise transnistriens ainsi qu'avec les autorités moldaves.



Point de passage de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine, été 2005. La frontière internationale à Khristovaya est contrôlée par les autorités transnistriennes. La Mission de l'OSCE patrouille la région transnistrienne à intervalles réguliers et échange ses informations avec l'EU BAM.



Géorgie, avril 2006. La formation des gardes frontière comprend des opérations de recherche et de sauvetage hélicoptérées dans les zones montagneuses.

## » MISSION EN GÉORGIE

*Priorité : Aider les gardes frontière géorgiens à renforcer leur capacité à gérer les frontières du pays dans le cadre d'un programme d'assistance à la formation à impact rapide. Depuis le début de 2005, une équipe de 50 personnes, dont 30 experts internationaux, met en œuvre le programme d'assistance à la formation depuis le siège de la Mission de l'OSCE à Tbilissi et quatre autres centres régionaux.*

Les résultats obtenus à ce jour reflètent l'expérience de la Mission en matière d'observation des frontières de 2000 à 2004 :

- » Un total de 700 officiers subalternes et de sous-officiers dans les services de gardes frontière géorgiens ont achevé avec succès leur formation. Certains ont été sélectionnés en tant que futurs instructeurs potentiels.
- » Les compétences requises pour faire face aux conditions météorologiques estivales et hivernales à haute altitude ont été enseignées, couvrant notamment les opérations de secours et les règles de sécurité dans les zones montagneuses dangereuses, la planification et la gestion des unités opérant à la frontière en journée et la nuit, les patrouilles, l'observation et l'établissement de rapports, l'entretien du matériel spécial, ainsi que la lecture de cartes, les communications et les premiers soins ; et
- » Les opérations de recherche et de sauvetage par hélicoptère sur divers types de relief montagneux et dans toutes les conditions météorologiques ont été au centre d'un cours de formation récent sur trois semaines à l'intention de 18 gardes frontière, pilotes et ingénieurs de vol géorgiens.

Entre-temps, les préparatifs se poursuivent pour le nouveau programme de renforcement des capacités de la Mission débutant le 1er juillet à l'intention de la police des frontières géorgienne. Les activités, qui seront mises en œuvre pendant une période d'un an, aideront la police des frontières à mettre en place son propre système de formation, à opérer plus efficacement et à améliorer sa capacité à mener des opérations conjointes avec les services des pays voisins.

Une équipe de 50 personnes, dont 26 experts internationaux, mettra en œuvre le programme depuis Tbilissi et deux autres centres régionaux à Lilo et Omalo.



ENTRETIEN AVEC L'AMBASSADRICE D'AUTRICHE, MARGIT WAESTFELT

## L'OSCE et l'UE : des atouts complémentaires

**SUSANNA LÖÖF**

C'est une tâche exigeante qui requiert des négociations difficiles, de la diplomatie et de ne pas compter ses heures. Mais ce n'est pas ce sur quoi l'Ambassadrice d'Autriche Margit Waestfelt a choisi de s'appesantir dans un entretien au sujet de son rôle de représentante de la présidence de l'Union européenne à l'OSCE au cours du premier semestre de 2006. Au lieu de cela, elle évoque l'intérêt et le caractère exaltant de ce poste. « L'aspect le plus passionnant de ce poste tient au fait que l'on travaille en étroite coopération avec les décideurs », nous dit-elle, ajoutant que c'est ce qui lui manquera le plus après le passage de la présidence tournante de l'Autriche à la Finlande le 1er juillet.

Margit Waestfelt dirige la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'OSCE depuis décembre 2002. A l'issue de ses études de droit et de français à l'Université de Graz et après avoir obtenu son diplôme de l'Académie diplomatique de Vienne, elle a rejoint le Ministère des affaires étrangères autrichien en 1978. Ses postes à l'étranger ont notamment inclus Paris et Moscou.

L'Ambassadrice Waestfelt enchaîne les déclarations — passant souvent aisément de l'anglais au français — lors des réunions hebdomadaires du Conseil permanent à la Hofburg.

Chaque texte est le résultat de nombreuses heures de préparation en coopération avec les délégations représentant les pays de l'OSCE qui font également partie de l'Union européenne ou sont en voie d'adhérer.

Les critiques font valoir que la pratique de l'Union européenne consistant à s'exprimer d'une seule voix à l'OSCE aboutit à des déclarations édulcorées et fausse le débat, que celui-ci concerne les derniers développements relatifs aux droits de l'homme dans un État participant ou la controverse entourant les caricatures plus tôt cette année.

L'Ambassadrice Waestfelt, toutefois, affirme que la position de l'Union européenne est bénéfique pour l'OSCE : en se mettant d'accord sur une position unique, les pays donnent à l'Organisation une longueur d'avance dans sa recherche d'un consensus.

« L'Union européenne travaille, pour ainsi dire, de manière prospective » nous dit-elle. « Cela ne signifie pas pour autant qu'elle agit en vase clos, établit sa position et déclare, 'Voilà, c'est à prendre ou à laisser' ! Au contraire, nous menons des consultations de diverses manières. »

Tout au long de la semaine, l'Ambassadrice tient des réunions avec toute une série de pays membres de l'Union européenne et non membres pour un échange de vues. En outre, des délégations individuelles de pays de l'Union européenne sondent leurs partenaires lors de réunions distinctes.

« Prises globalement, ces rencontres régulières offrent un vaste réservoir de connaissances et d'opinions que la présidence de l'Union européenne prend en considération », nous explique-t-elle. « La relation est donc bien plus interdépendante qu'on ne pourrait le croire. »

Il existe toutefois des lignes directrices de base fondées sur les conclusions du Conseil européen à Bruxelles, qui servent, pour reprendre les termes de

OSCE/MIKHAEL EVSTAFEV



l'Ambassadrice Waestfelt, de « réel fondement de notre travail ».

Parvenir à un accord sur ce que l'Union européenne et ses associés devraient dire et comment le dire peut s'avérer difficile. Les délégations débattent de manière animée et — tenant compte des instructions de dernière minute de leur capitale — règlent souvent les ultimes détails juste avant que les ambassadeurs ne prennent place dans la *Neuer Saal*.

« Heureusement, nous ne nous sommes jamais trouvés dans une situation où nous ne pouvions pas nous mettre d'accord sur un texte. Autrement, la conséquence serait que nous n'ayons pas de texte », déclare l'Ambassadrice Waestfelt. « La cohésion de l'Union est suffisamment forte pour nous permettre de diffuser un message collectif. Le processus repose sur des valeurs communes et un esprit d'attitudes partagées. »

Pour l'Ambassadrice Waestfelt, cette aptitude à parvenir à un accord final constitue une différence essentielle entre l'Union européenne et l'OSCE.

« L'Union européenne est une union, ce qui signifie que ses membres s'appuient sur un solide terrain d'entente et c'est pourquoi, en dépit de nos divergences, nous arrivons en définitive à nous mettre d'accord », dit-elle, « tandis qu'à l'OSCE, bien que nous partagions des valeurs communes, il nous reste encore du chemin à parcourir avant de parvenir à une forte concordance de vues. En conséquence, et bien, je dirais que c'est la raison pour laquelle nous avons l'OSCE.

#### **DÉCLARATION OSCE-UNION EUROPÉENNE**

Bien que la coopération entre Vienne et Bruxelles soit étroite, les présidences autrichienne et finlandaise de l'Union européenne ont suggéré d'élaborer une déclaration commune OSCE-UE pour réaffirmer la façon complémentaire dont les deux groupements collaborent.

Certains pensent que cette initiative est inutile, faisant valoir que l'interaction fonctionne plutôt bien. L'Ambassadrice Waestfelt estime toutefois que cela ne diminue pas l'utilité potentielle d'un document énonçant les formes de coopération entre l'OSCE et l'Union.

« Tout peut changer et je pense donc que confirmer quelque chose qui se produit déjà naturellement constitue toujours un avantage », explique t-elle.

Et les choses changeront certainement, l'Union européenne s'élargissant pour englober encore davantage d'États participants de l'OSCE. A l'heure actuelle, l'Union européenne comprend 45 % de pays de l'OSCE, cette proportion étant vraisemblablement appelée à augmenter au cours des prochaines années.

Deux États participants de l'OSCE, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, ont le statut de pays adhérents, tandis que la Croatie, l'ex-République you-

goslave de Macédoine et la Turquie sont candidats à l'adhésion. Trois autres pays, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, ont entamé le processus de stabilisation et d'association qui pourrait mener à une éventuelle adhésion. La participation de la Serbie-Monténégro au processus a été suspendue le 3 mai en raison d'une coopération insuffisante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie [pour les derniers développements concernant l'Union étatique de Serbie-Monténégro, veuillez-vous reporter à la page 17.]

Selon l'Ambassadrice Waestfelt, « il est évident que le caractère de l'OSCE évoluera au fur et à mesure de l'élargissement de l'Union européenne, mais c'est dans la nature de l'Organisation ». « L'année dernière, la célébration du treizième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki nous a rappelé à quel point la CSCE/l'OSCE avait évolué au fil des années et continuera de le faire. Une tâche n'est jamais réellement terminée. Le besoin de sécurité globale sera toujours parmi nous. »

Pour l'Ambassadrice, l'Union européenne sera toujours un partenaire actif dans le processus de l'OSCE.

« Au sein de l'OSCE, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie œuvrent au côté de pays qui ne font partie d'aucune de ces grandes entités », explique t-elle. « Au sens littéral, leur participation à l'OSCE est ce qui les unit et les maintient unis. »

Mais avec une Union élargie, l'OSCE restera t-elle vraiment nécessaire ? L'Autriche et l'Union européenne répondraient à cette question par un « oui » franc et massif.

« Nous avons toujours cru en l'OSCE et nous voulons que l'OSCE continue à jouer un rôle actif dans la sécurité européenne », affirme l'Ambassadrice Waestfelt. « Nous sommes convaincus qu'aucune organisation ne peut faire face seule à tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés, qu'ils concernent des questions traditionnelles de sécurité, ou de nouvelles menaces, ou les conflits dits 'gelés', ou tout phénomène qui pourrait se produire. Chaque organisation a des objectifs spécifiques et s'attaque à un problème de son point de vue particulier. »

L'Ambassadrice est persuadée que l'Union européenne et l'OSCE ne peuvent et ne devraient pas s'exclure mutuellement de leurs activités. « Au contraire, elles devraient continuer à examiner comment coordonner au mieux leurs actions et compléter leurs atouts réciproques. C'est valable pour d'autres organisations également, en particulier le Conseil de l'Europe et l'OTAN. »

**Susanna Löff est attachée de presse à la Section de la presse et de l'information du Secrétariat de l'OSCE.**

WWW.EU2006.AT



## « Des communautés basées sur des valeurs partagées »

L'Union européenne, pour de nombreuses raisons, est consciente de sa grande responsabilité à l'égard des activités de l'OSCE, en particulier étant donné que, par l'intermédiaire de ses membres, elle couvre les trois-quarts du budget de l'Organisation.

A titre d'exemple et pour illustrer comment la coopération entre l'Union européenne et l'OSCE peut-être renforcée, permettez-moi de rappeler nos succès au sein de l'Union européenne :

- Entre États membres, l'ère des conflits violents est révolue pour de bon ;
- De plus en plus d'obstacles aux relations économiques entre États membres sont supprimés ; et
- A l'intérieur de chaque État membre, les libertés civiles sont mieux garanties que jamais auparavant dans l'histoire.

Au sein de l'OSCE, nous avons des problèmes et des attentes comparables :

- Écarter les dangers traditionnels et les nouveaux dangers dans le domaine de la sécurité :

- Supprimer les obstacles politiques et autres au développement économique ; et
- Supprimer les restrictions sur la liberté, les droits, la créativité et l'esprit d'entreprise des êtres humains.

Notre tâche immédiate est de renforcer la confiance de tous les États participants en l'OSCE en tant qu'organisation régionale de sécurité disposant d'un concept global de sécurité, qui place l'être humain au centre de l'attention.

Malgré les différences entre les deux organisations, l'Union européenne et l'OSCE sont toutes deux des communautés fondées sur des valeurs partagées ; leurs intérêts et leurs objectifs coïncident à un degré considérable.

*La Ministre autrichienne des affaires étrangères, Ursula Plassnik, dans son allocution au Conseil permanent le 2 février 2006.*



BERNHARD J. HOZNER/PHOTOMEDIA

C'est dans la différence entre [l'Union européenne et l'OSCE] que réside la force de l'Union européenne : dans une certaine mesure, c'est son exclusivité et sa sélectivité.... Une fois que vous êtes membre de l'Union européenne, vous êtes assuré non seulement de son soutien et de sa solidarité, mais également que votre linge sale ne sera pas lavé en public.

L'OSCE a adopté une approche diamétralement opposée : à l'OSCE, rien n'est tabou. Nous passons beaucoup de temps, en règle générale les jeudis, à critiquer d'autres États participants, la plupart du temps à juste titre.

*L'Ambassadeur d'Arménie, Jivan Tabibian, dans sa réponse à la Ministre des affaires étrangères Plassnik.*



OSCE/MIKHAIL EVSTAFEV

L'inclusion de nos pays dans les priorités de la présidence autrichienne confirme l'attachement de l'Union européenne à l'intégration européenne pleine et entière des Balkans. Ceci est particulièrement important compte tenu du règlement en suspens de certaines questions ouvertes dans les Balkans...

Nous vous assurons, Madame la Ministre, que nos pays entendent saisir cette occasion et justifier la confiance placée en eux en poursuivant le processus des réformes, en renforçant notre coopération régionale, en appliquant intégralement les recommandations de nos partenariats européens individuels et en remplissant toutes les conditions et tous les critères nécessaires pour réaliser l'objectif de l'adhésion à l'Union européenne.

*L'Ambassadeur d'Albanie, Zef Mazi, dans sa réponse à la Ministre des affaires étrangères Plassnik au nom des délégations de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et de la Serbie-Monténégro.*



OSCE/MIKHAIL EVSTAFEV





# L'OSCE accueille le Monténégro en tant que 56ème État participant

L'Ambassadeur Bertrand de Crombrugge présente l'Ambassadeur monténégrin Vesko Garčević au Conseil permanent.

Photo: OSCE/Mikhail Evstafiev

## MARTIN NESIRKY

Il n'est pas fréquent que des ambassadeurs portent un toast au sein du Conseil permanent. Mais il n'est pas non plus fréquent qu'un nouveau pays rejoigne l'OSCE.

La République du Monténégro récemment devenue indépendante a pris son siège au sein du principal organe de négociation et de prise de décisions de l'OSCE le 22 juin, faisant ses débuts sur la scène internationale en tant que 56ème État participant de l'OSCE et premier nouvel arrivant depuis l'adhésion d'Andorre en avril 1996.

Le chef de la délégation du Monténégro, l'Ambassadeur Garčević, a été accueilli sans fanfare mais avec une chaleur non feinte, lorsque le Président belge du Conseil, l'Ambassadeur Bertrand de Crombrugge l'introduisit dans la salle du Conseil permanent, passant devant les nombreux drapeaux nationaux qui incluent désormais l'aigle bicéphale monténégrin sur un riche fond rouge.

L'Ambassadeur Garčević prit sa nouvelle place à la table entre Monaco et la Norvège et derrière une plaque temporaire, telle ayant été la rapidité de l'adhésion du Monténégro. Ayant été chef de délégation de l'ancienne Union étatique de Serbie-Monténégro, il est déjà bien connu des cercles diplomatiques et familiarisé avec l'Organisation.

« Tel un acteur qui joue deux rôles successifs dans la même pièce, je suis à la fois un nouveau venu et une figure familière », a déclaré l'Ambassadeur Garčević devant ses collègues qui ont porté un toast au Monténégro en buvant un verre de mousseux ou de jus, un geste certes inhabituel mais pas inédit au sein du Conseil permanent.

L'adhésion du Monténégro a fait suite à la dissolution de l'Union étatique de Serbie-Monténégro après un référendum sur l'indépendance observé par l'OSCE en

mai et la déclaration officielle d'indépendance prononcée par le Parlement du Monténégro le 3 juin.

« Le nouvel État né le 3 juin a choisi l'OSCE comme première Organisation à laquelle il allait adhérer », a déclaré l'Ambassadeur de Combrugge devant le Conseil permanent. « Il n'est pas de meilleur moyen d'exprimer sa confiance dans cette Organisation, avec toutes les normes et tous les principes qu'elle représente et la gouvernance démocratique qu'elle promet. »

La décision de l'OSCE d'accepter le Monténégro est entrée en vigueur le 21 juin, à la suite d'une période d'approbation tacite d'une semaine pour faire valoir toute objection éventuelle. Il n'y en eût aucune.

La Serbie, en tant qu'État successeur de l'Union désormais dissoute, a accédé automatiquement au plus important arrangement régional de sécurité à l'échelle mondiale. Elle siège déjà au sein du Conseil permanent sous sa nouvelle appellation plus courte.

L'Ambassadeur du Monténégro n'a pas ménagé ses efforts pour faire l'éloge de ses anciens collègues serbes.

La *Chargée d'affaires* serbe, Miroslava Beham, a chaleureusement souhaité la bienvenue au Monténégro au sein de l'Organisation.

Elle décrit comment le Prince Nicolas du Monténégro rendit visite au Roi Alexandre de Serbie à Belgrade en 1896 après des années de rivalité et de tension entre les deux États souverains. Selon la *Chargée d'affaires*, le Prince Nicolas aurait déclaré que les peuples des deux pays devraient être « des compatriotes et voisins d'autres nations heureuses s'employant à promouvoir le progrès, le développement et la civilisation ».

Marquant une pause pour plus d'effet, la *Chargée d'affaires* a déclaré : « Il n'y a rien à ajouter à cela. »

**Martin Nesirky est porte-parole de l'OSCE et Chef de la presse et de l'information.**



# Promouvoir la bonne gouvernance en décentralisant la prise de décisions

## Plus qu'une simple expression à la mode à la Mission de Skopje

La décentralisation n'est peut-être pas le plus stimulant des sujets, mais la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et son pays hôte sont encouragés par les progrès qu'ils ont réalisés cette année dans la traduction de concepts apparemment arides tels que le renforcement des capacités et la bonne gouvernance en pratiques saines et efficaces.

### MARK NAFTALIN

Au sixième étage du siège de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit, l'Unité de la réforme de l'administration publique s'occupe exclusivement de questions relatives à l'administration locale et à la décentralisation. Elle a pour objectif de contribuer au transfert efficace et effectif de responsabilités diverses du gouvernement central du pays aux 85 unités d'autonomie locale, soit 84 municipalités et la ville de Skopje.

Bref retour en arrière sur le début de 2001 : des conflits armés éclatent dans

le nord et l'ouest de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Les Albanais de souche réclament davantage de droits du Gouvernement, affirmant qu'ils sont considérablement sous-représentés dans la sphère publique. Après la médiation de la communauté internationale, y compris de l'OSCE, les parties qui s'opposent signent un traité de paix — l'Accord-cadre d'Ohrid — le 13 août 2001.

Marquant la fin officielle du conflit qui aura duré sept mois, l'accord incorporait également plusieurs revendications clés formulées par les Albanais de souche, notamment la « mise en place d'un gouvernement décentralisé » (article 3) et la « non-discrimination et représentation équitable » (article 4) au sein des organes décisionnels.

Ces deux articles importants étayent le processus de décentralisation qui est actuellement en cours. Bien que la notion du transfert de davantage de pouvoir aux institutions locales n'était pas nouvelle dans le pays, sa mise en œuvre effective a été

Municipalité de Zelino, mars 2006. Zage Filipovski, membre de la Mission de l'OSCE, communique à des représentants locaux des informations sur la décentralisation et la participation des citoyens.  
Photo : OSCE/Mark Naftalin



favorisée par les dispositions de l'Accord-cadre d'Ohrid.

Il y est précisé sans ambiguïté que bon nombre des fonctions du gouvernement central devraient être directement transférées au niveau local :

« ...Les compétences accrues se rapporteront principalement aux domaines des services publics, de la planification urbaine et rurale, de la protection de l'environnement, du développement économique local, de la culture, des finances locales, de l'éducation, de la protection sociale, et des soins de santé. » (Article 3.1)

Depuis le retour à la paix, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes majeures visant à préparer le terrain à un ambitieux programme de décentralisation. Par exemple :

- Des amendements constitutionnels ont établi l'albanais en tant que langue officielle dans certains domaines.
- Une loi sur l'autonomie locale a été promulguée, définissant les nouvelles responsabilités légales des municipalités.
- Des élections municipales, observées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), ont eu lieu en mars et avril 2005. Au total, 85 maires et 1 341 conseillers municipaux ont été élus.

En juillet 2005, les conditions appropriées étant finalement réunies, le processus de décentralisation « transitoire » d'une durée de deux ans — une période probatoire — a officiellement débuté. Pour la première fois, des fonctionnaires municipaux dûment élus avaient le pouvoir d'exécuter des décisions relatives à des questions de gouvernance locale qui relevaient jusqu'ici de la capitale.

Ace Kocevski, maire de Veles, où les Macédoniens constituent une majorité de 85 %, est parfaitement conscient de l'importance de ce changement.

« Les citoyens sont devenus des participants actifs dans le processus décisionnel par l'intermédiaire de débats, d'auditions publiques et de réunions », nous dit-il. « Dans le même temps, nous — les maires et les conseillers — ne restons pas simplement assis dans nos bureaux attendant que les gens s'adressent à nous ; nous nous rendons dans les villages et les villes et leur parlons. »



Décentraliser le pouvoir aux municipalités favorise la bonne gouvernance, la transparence, la démocratisation et la réforme administrative », affirme l'Ambassadeur Carlos Pais, le Chef de la Mission à Skopje. « C'est un domaine à forte dimension humaine et l'OSCE est donc parfaitement équipée pour apporter son concours. »

Tetovo : La décentralisation cherche à donner aux Albanais de souche et à d'autres groupes minoritaires la possibilité de participer davantage à la prise de décisions.

Bogovinje se situe à cinquante kilomètres au Nord-Ouest de Skopje, au cœur de l'ancienne zone de crise aux alentours de Tetovo. La scène est très similaire à celle de tout autre petit village à la campagne : des hommes âgés boivent du café et fument dans des cafés, des femmes font leur marché quotidien et des tracteurs transportent des ouvriers aux champs.

Pour le visiteur qui vient pour la première fois de la capitale, toutefois, certaines choses semblent quelque peu inhabituelles. Les monastères normalement omniprésents sont invisibles et les noms de rues ainsi que les enseignes de magasins sont dans une langue peu familière.

Cela tient au fait que, comme dans de nombreuses parties du pays frontalières du Kosovo, les 30 000 résidents de Bogovinje sont, pour la plupart, des Albanais de souche. Très logiquement, la décentralisation est particulièrement appréciée. Elle a permis à la munic-

## Renforcement de l'autonomie de 84 municipalités et de la ville de Skopje

### Aperçu de l'assistance fournie par l'OSCE

- Organisation et conduite de conférences régionales sur la décentralisation ;
- Formation de plus de 1 000 fonctionnaires municipaux dans l'ensemble du pays ;
- Création, au sein des administrations locales, de 15 commissions municipales pour l'égalité entre les sexes ;
- Fourniture d'un appui à un atelier de grande ampleur à l'intention des maires et d'autres fonctionnaires pour s'entretenir des commissions intercommunautaires en vertu des dispositions de la loi sur l'autonomie locale ;
- Production et diffusion de 2 000 exemplaires de divers manuels sur la fiscalité locale ;
- Renforcement de la capacité des ONG locales à travailler sur des questions relatives à la décentralisation ;
- Mise en place d'une permanence téléphonique d'information, inauguration d'un centre d'information des citoyens et financement de publications spéciales sur la décentralisation ;
- Création d'une base de données d'informations sur les 1 500 administrations de proximité ; et
- Modernisation des ordinateurs municipaux afin de pouvoir dresser des états financiers locaux.

palité d'être dirigée « par des Albanais et pour des Albanais », comme le décrit Nebi Maniri, un résident. « Nous nous sentons bien plus impliqués dans la prise de décisions qui influent sur notre municipalité », explique-t-il, « et naturellement, nous nous sentons également davantage respectés ».

Beaucoup, toutefois, ignorent toujours quel est le véritable rôle de l'administration locale, qui diffère sensiblement de celui de l'ancienne structure dirigeante.

« Les gens ne comprennent pas encore pleinement ce que la décentralisation signifie pour eux », déclare le maire de Bogovinje Nevzat Elezi. « Dans l'ex-Yougoslavie, les citoyens étaient bien plus au courant des attributions des unités d'administration locale, ou *Mesna Zaednica* ».

Le succès de la décentralisation dépendant du degré d'information des citoyens quant aux responsabilités de leurs représentants nouvellement élus, la Mission de l'OSCE a organisé des campagnes d'information dans l'ensemble du pays. La Mission a également établi un centre d'information des citoyens dans la municipalité septentrionale de Cucer Sandevo, où les habitants peuvent se tenir au courant des activités les plus récentes de leurs représentants et se servir de brochures et de dépliants financés par l'OSCE.

La disponibilité de documentation explicative est particulièrement appréciée au nord et à l'ouest, où le relief montagneux du pays empêche les résidents et leurs représentants de dialoguer régulièrement.

La Mission a également financé des guides et des manuels visant à former les responsables municipaux à la budgétisation et à l'établissement d'états financiers. Les publications ont été complétées par une formation dispensée dans le cadre d'une série d'ateliers organisés en coopération avec l'Association des municipalités.

Le fait que Skopje accueille la Mission depuis septembre 1992, ce qui en fait la plus ancienne présence de terrain de l'Organisation, s'avère particulièrement utile dans les efforts de décentralisation. S'appuyant sur une solide expérience et un solide savoir-faire sur le terrain, l'OSCE est en mesure d'offrir un vaste soutien

technique spécialement adapté aux besoins et aux aspirations spécifiques d'une municipalité.

Un bon exemple en est Cucer Sandevo, où 37 pour cent des 8 000 résidents parlent le macédonien, 29 pour cent le serbe et 23 pour cent l'albanais. L'OSCE a récemment mis à disposition du matériel d'interprétation simultanée, permettant à chacun de suivre les débats dans la langue de son choix.

« Des initiatives de ce genre contribuent au rapprochement entre les différentes communautés de la municipalité et leur permettent de bénéficier réellement de son environnement multiculturel », affirme Philipp Stiel qui dirige l'équipe de 11 personnes travaillant au sein de l'Unité de la réforme de l'administration publique. « Le matériel n'est pas seulement réservé aux séances du conseil municipal ; il est également utilisé par les ONG locales et par les citoyens dans le cadre de leurs débats ouverts sur des questions intéressant la communauté. »

Une année après que tout ait commencé, les perspectives en matière de décentralisation paraissent bonnes, contribuant à faire avancer le pays sur la voie de son adhésion à l'Union européenne.

« Le principe de la multiethnicité est fermement ancré dans votre Constitution et il est en cours d'application dans tout le pays », a déclaré José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, à des parlementaires nationaux au début de cette année. « La diversité est devenue une garantie pour l'unité du pays ».

Prenant la parole devant la même assemblée en avril, Le Président en exercice de l'OSCE, Karel de Gucht, s'est montré tout aussi optimiste. « La décentralisation a été un facteur positif dans l'amélioration globale des relations interethniques. Elle a permis de multiplier les contacts entre les diverses communautés et cela non seulement à l'intérieur des municipalités mais également *entre* municipalités voisines. L'OSCE continuera de soutenir activement le processus. »



OSCE MISSION TO SKOPJE/MARK NAFTALIN

Du nouveau matériel d'interprétation, offert par l'OSCE, facilite le dialogue dans la municipalité multilingue de Cucer Sandevo.

**Mark Naftalin a travaillé au sein de l'Unité de la réforme de l'administration publique à la Mission de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit et était observateur électoral du BIDDH lors des élections municipales organisées dans l'ensemble du pays en 2005.**





## L'Accord de Florence tient ses promesses en matière de maîtrise des armements

Peter Konstanty et Emil Schreiber

L'importance de l'Accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional pour la Bosnie-Herzégovine et ses voisins n'est peut-être pas manifeste pour la plupart des gens, mais une récente réunion d'une cinquantaine de hauts représentants à l'occasion du dixième anniversaire n'a laissé aucun doute sur l'impact de grande ampleur que l'Accord continue d'avoir sur la paix et la stabilité dans la région.

Inspiré du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, l'Accord a résulté de l'Article IV de l'Annexe 1-B des Accords de paix de Dayton (1995). Il a été signé le 14 juin 1996 à Florence (Italie) après plus de cinq mois de négociations sous les auspices de l'OSCE.

Le but était de trouver un équilibre entre les forces armées des États Parties, couvrant le territoire de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie d'alors (aujourd'hui, la République de Serbie) par les moyens suivants :

- définition de plafonds dans cinq catégories d'armements conventionnels ;
- réduction des armements jusqu'aux plafonds agréés ;
- échange d'informations annuelles et de notifications ; et
- vérification du respect des dispositions de l'Accord grâce à un régime d'inspections.

Lors de leur réunion à Florence les 13 et 14 juin 2006, les Parties et leurs partenaires internationaux avaient toutes les raisons d'être satisfaits après avoir passé en revue les progrès impressionnants réalisés pendant la dernière décennie dans le cadre de l'Accord.

Au cours des 16 premiers mois, les Parties ont été en mesure de s'acquitter de leurs engagements en détruisant quelque 6 580 systèmes d'armes allant de mortiers d'un calibre de 82 mm à des chars de bataille en passant par des hélicoptères d'attaque et des avions de combat. Sur une base volontaire, les Parties ont jusqu'à présent réduit leurs armements de 2 200 pièces supplémentaires.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, 557 inspections ont permis de vérifier le respect de l'Accord par les Parties. Au nom de l'OSCE et sous la coordination du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV basé à Vienne, 848 assistants de quelque 30 États participants de l'OSCE ont pris part à ces inspections. Du fait des réductions d'armements et des réformes entreprises par les Parties à l'Article IV, le nombre d'unités soumises à une inspection a nettement diminué, de 350 en 1997 à 106 en 2006.

« Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'extrême bonne volonté, à la coopération et à la considération dont ont fait preuve toutes les Parties à l'Accord », a déclaré au groupe éminent le général de brigade italien

Claudio Sampaolo, Représentant personnel depuis juillet 2004. « Votre présence ici aujourd'hui est la preuve que toute crise peut avoir des solutions pacifiques et diplomatiques et que, même après une guerre, il existe toujours des possibilités de coopération et de partenariats fructueux. »

Il a rendu hommage à ses prédécesseurs, l'Ambassadeur Vigleik Eide (1996-1997), le général Carlo Jean (1998-2001) et le général Claudio Zappulla (2001-2004). L'Ambassadeur Eide et le général Zappulla, qui étaient présents, ont partagé leurs réflexions sur ce processus historique. Le jalon le plus récent a été posé en mars 2006 lorsque la Bosnie-Herzégovine a commencé à appliquer l'Article IV en tant que Partie unique et avec une seule agence de vérification au niveau de l'État.

La rencontre, accueillie par l'Italie, a également constitué la cinquième d'une série de grandes conférences tenues pour examiner l'exécution des obligations au titre de l'Article IV



14 juin 1996. Le Ministre italien des affaires étrangères, Lamberto Dini, (au centre) et (à sa droite) le Président en exercice de l'OSCE, Flavio Cotti, Ministre suisse des affaires étrangères, en compagnie des signataires de l'Accord de Florence et d'autres dignitaires.

et la trente-cinquième réunion de la Commission consultative sous-régionale, l'organe qui supervise l'Accord de maîtrise des armements.

« Le niveau des relations atteint entre les Parties est la meilleure preuve que le lancement et la mise en œuvre de l'Accord se justifiaient », ont affirmé les trois Parties dans un document final à l'issue de la conférence d'examen. Elles se sont dites prêtes à continuer de renforcer les relations de bon voisinage et la coopération régionale, une condition préalable indispensable à leur intégration euro-atlantique.

Tous se sont accordés à reconnaître que l'Accord relatif à l'Article IV était un document « vivant » qui continuera de s'adapter aux développements à l'intérieur des États Parties jusqu'au jour où il pourra finalement être absorbé dans un régime de maîtrise des armements plus vaste et plus global.

*Le lieutenant-colonel Peter Konstanty est analyste de données et le lieutenant-colonel Emil Schreiber est officier chargé des opérations au sein du Bureau du Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV.*

# La future noble résidence de l'OSCE

**PATRICIA N. SUTTER**

L'OSCE prendra ses quartiers permanents dans un vaste palais sans prétention du début du XIXe siècle situé au cœur de Vienne.

Les choses se sont enchaînées sans heurts depuis décembre 2001 lorsque le Chancelier fédéral Wolfgang Schüssel rencontra le Secrétaire général de l'OSCE d'alors, Jan Kubis, pour examiner les conditions dans lesquelles l'Autriche mettrait à la disposition de l'Organisation ses propres locaux dédiés.

En février 2005, le Président fédéral autrichien Heinz Fischer était prêt à faire connaître les détails de ce projet d'un montant de près de 32 millions d'euros. « En sa qualité de pays hôte, l'Autriche reste attachée à faire en sorte que l'OSCE soit forte et efficace », a-t-il déclaré aux parlementaires de l'OSCE réunis à la Hofburg.

« Si vous vous promenez en direction du centre-ville, vous verrez, à une centaine de mètres d'ici à peine, la preuve manifeste de nos efforts : les travaux de rénovation se poursuivent en vue de créer un nouveau siège de l'OSCE dans l'historique Palais Palfy, situé au numéro 6 de la Wallnerstrasse. Je suis convaincu que les nouvelles installations permettront de renforcer l'identité et la visibilité de l'Organisation. »

Des membres des délégations auprès de l'Organisation et de hauts responsables du Secrétariat ont été parmi les premiers à visiter le site. Le rythme apparemment tranquille des travaux, des artisans restaurant par exemple soigneusement une partie du décor d'origine, peut être trompeur : la date d'achèvement de novembre 2007 sera respectée.

Lorsque le moment sera venu pour les plus de 300 membres du personnel du Secrétariat de l'OSCE de déménager d'un complexe commercial sur la Ringstrasse dans un joyau culturel propriété de l'État, quelque 14 années se seront écoulées depuis le transfert du Secrétariat de la CSCE/OSCE de Prague à Vienne avec, au début, un effectif d'une poignée de personnes seulement.

Les cinq étages du bâtiment de la Wallnerstrasse ont une superficie totale de 9 180 mètres carrés, soit près du double de l'espace actuellement loué par l'OSCE. Cela permettra aux bureaux du Représentant pour la liberté des médias d'être sous le même toit que le Secrétariat.

« Le défi relevé par les architectes était de transformer les pièces en bureaux modernes tout en préservant et en restaurant le caractère historique du bâtiment vieux de presque 200 ans » explique le Directeur de l'administration et des finances du Secrétariat, Joe Hili, qui fait fonction de directeur du projet.

« Le cadre de travail sera complètement différent car les bureaux seront aménagés suivant le style paysager. Le but est de faire le meilleur usage possible de l'espace disponible et de la lumière naturelle. »

Parmi les nouvelles caractéristiques figureront un double plancher, des cloisons mobiles, des salles de réunion et un espace commun

dédié au personnel à tous les étages, trois ascenseurs, une réception accessible en voiture pour les visiteurs de haut rang et les délégués, ainsi qu'un dispositif de sécurité amélioré.

Les origines du Palais Palfy sur la Wallnerstrasse — à ne pas confondre avec un autre Palais Palfy situé Josefplatz — remontent au XVe siècle. A la suite de sa destruction dans un incendie, le comte Paul Palfy d'Erdöd, noble hongrois, chargea l'architecte français Pierre-Charles de Moreau de construire une résidence sur son ancien emplacement.

Construit entre 1809 et 1813, le palais est considéré comme l'un des rares exemples d'architecture de villa classique à la française à Vienne. Le style Empire des intérieurs, conçus par Raphael von Rigel, contraste avec la simplicité presque austère de la façade. Un escalier d'origine en marbre, une salle de banquets et trois cours intérieures évoquent la vie et l'époque de l'aristocratie, il y a de cela deux siècles.

A plusieurs reprises, les États participants ont exprimé leurs remerciements au Gouvernement autrichien pour l'exceptionnelle générosité dont ce dernier a fait preuve en qualité de pays hôte, non seulement en dotant l'OSCE d'une adresse prestigieuse qui reflète son statut de plus importante organisation régionale de sécurité au monde, mais également en prenant en charge la plupart des coûts de rénovation.

Afin que la fermeture des anciens bureaux et le déménagement dans les nouveaux locaux se déroulent en douceur, le Secrétaire général a créé un comité directeur composé de représentants départementaux sous la coordination de Philip Hatton, Directeur adjoint de l'administration et des finances.



Le numéro 6 de la Wallnerstrasse fait l'objet d'une rénovation d'envergure.





Barques villageoises, huile sur toile, 2006

# Nomade planétaire, artiste itinérant

Lorsque Mikhail Evstafiev leur envoya des invitations à sa première exposition artistique en solo, en mai, ses collègues ne savaient pas à quoi s'attendre. Certains connaissaient ses photographies et avaient entendu parler du roman qu'il avait publié sur la guerre en Afghanistan. Mais de la peinture à l'huile sur toile ? Ces créations pouvaient-elles être du même niveau que ses photos en noir et blanc publiées dans des ouvrages sérieux sur le photojournalisme ?

Même pour les plus avertis de ses invités au Centre des congrès de la Hofburg, ce fût une révélation. Les paysages urbains et les villages isolés représentés sur plus de 30 tableaux semblaient abandonnés mais, en même temps, toujours vibrants de vie.

« Ma technique ? et bien, pour le moment, j'ai délaissé les pinceaux au profit d'un couteau pour palette », a-t-il expliqué au *Magazine de l'OSCE*. « Plutôt que d'imiter la réalité, je

préfère l'interpréter, parfois en la déformant, pour obtenir un effet émotionnel, en jouant avec les formes et les couleurs ou en grattant une toile terminée pour révéler la beauté intérieure des couches sous-jacentes. »

Il se souvient de son enfance à Moscou, entouré de sculpteurs et d'artistes, dans les ateliers de sa mère et de sa grand-mère. Pour ne pas être en reste, son père lui a enseigné les rudiments de la photographie et lui a dévoilé les mystères de la chambre noire.

Après des études en journalisme international à l'Université d'État de Moscou, Michael a fait carrière dans l'écriture et le photojournalisme auprès des grandes agences de presse internationales. Il a couvert l'éclatement de l'Union soviétique, les conflits armés en Bosnie, en Tchétchénie, en Géorgie, dans le Haut-Karabakh, au Tadjikistan et en Transnistrie, ainsi que la scène politique au Kremlin. Avant de

rejoindre l'OSCE en qualité d'attaché de presse, il a travaillé à Londres et à Washington, D.C.

Dans un certain sens, son exposition à la Hofburg, intitulée « Somewhere Else » (Ailleurs), répond à une question que bon nombre de ses amis à l'OSCE se posent fréquemment : « Lorsque s'accumulent les années de déplacements, a-t-on encore un chez-soi ? Ou ce chez-soi correspond-il à l'endroit où l'on se trouve à un moment donné ? »

Michael ajoute une dimension philosophique supplémentaire à l'énigme : « Comment savoir à quel moment un tableau est terminé ? De la même façon que vous savez qu'il est temps de partir pour une nouvelle destination. »

[www.evstafiev.com](http://www.evstafiev.com)



Promenade du dimanche après-midi, huile sur toile, 2006



L'escalier de secours, huile sur toile, 2006

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe



[www.osce.org](http://www.osce.org)  
[www.osce.org/publications](http://www.osce.org/publications)  
e-mail: [osce-magazine-at@osce.org](mailto:osce-magazine-at@osce.org)

